



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Autorisation d'utilisation d'image

La loi nous impose de demander une autorisation chaque fois que nous voulons photographier ou filmer les élèves dans le cadre des activités d'enseignement.

Je soussigné(e) :

demeurant à :

représentant légal de l'enfant :

scolarisé(e) en classe de au lycée Mme de Staël

déclare

- autoriser
- ne pas autoriser

l'établissement (professeur ou intervenant extérieur) à photographier, filmer, enregistrer mon enfant dans le cadre des activités* qui se déroulent sur l'année scolaire 2019/2020 et à

les reproduire et diffuser

- sur les supports internes à l'établissement,
- sur le site internet de l'établissement,
- sur les supports des partenaires pédagogiques.

Les images ne seront pas dénaturées ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé. La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne. Dans le cas d'un site internet, le responsable du projet atteste qu'il a bien effectué une déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ; d'autre part vous pourrez faire valoir votre droit d'accès et votre droit de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978).

Fait à le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » des deux représentants légaux :

* du projet
Erasmus +
Responsable étudiants,
responsable citoyens.